



## Municipalité Saint-Ignace-de-Loyola

### AVIS PUBLIC

Lors de la séance tenue le 5 décembre 2023, le conseil municipal a adopté une résolution concernant le calendrier des séances ordinaires de la prochaine année. En voici le résultat :

La tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024 débuteront à 20h

Le 16 janvier

Le 6 février

Le 5 mars

Le 2 avril

Le 7 mai

Le 4 juin

Le 2 juillet

Le 13 Août

Le 10 septembre

Le 1<sup>er</sup> octobre

Le 5 novembre

Le 3 décembre

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières d'ouverture des bureaux administratifs situés au 25, rue Laforest à Saint-Ignace-de-Loyola.

Donné à Saint-Ignace-de-Loyola ce 6<sup>ième</sup> jours de décembre 2023

Guy Ménard, B.Sc. urbanisme, inspecteur en bâtiment  
Directeur général et greffier-trésorier

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Guy Ménard, directeur général, greffier-trésorier de la municipalité-de Saint-Ignace-de-Loyola, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 6<sup>ième</sup> jour de décembre 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 6<sup>ième</sup> jour de décembre 2023

Guy Ménard, B.Sc. urbanisme, inspecteur en bâtiment  
Directeur général et greffier-trésorier